

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

**La séance du conseil municipal se tiendra à l'Espace Augustine Coutin –
347 route du laudon**

Lundi 20 juillet 2026
à 19h00

ORDRE DU JOUR :

Approbation du procès-verbal de la séance du 5 juin 2026

ADMINISTRATION GENERALE

1. Adoption du règlement intérieur du conseil municipal
2. Tènement Pécoeur – Promesse synallagmatique de vente- Parcelles AP 1190-AP 1191
3. OAP « Abords de la mairie » - Convention CAUE

COMMANDE PUBLIQUE

4. Gymnase intercommunal – Concession de travaux publics pour la conception, l'exécution et l'exploitation d'une centrale photovoltaïque-Avenant n°3 au contrat signé avec Syan'EnR
5. Travaux maison de santé pluridisciplinaire : Protocole d'accord relatif au paiement d'un fournisseur par le maître d'ouvrage pour le compte de l'entreprise titulaire du marché-lot n°2

SCOLAIRE

6. Restaurant scolaire – Tarification des repas fournis au multi-accueil « les petits Lutins » et à « l'Espace d'Animation du Laudon »
7. Attribution du legs Coutin

RESSOURCES HUMAINES

8. Délibération fixant la liste des emplois et les conditions d'occupation des logements de fonction pour nécessité absolue de service
9. Protection sociale complémentaire du personnel municipal : renforcement de la participation de la commune sur le volet santé et prévoyance
10. Revalorisation de la valeur faciale des titres-restaurant
11. Recrutement d'un vacataire
12. Créations et suppressions de postes

Information sur les marchés et décisions conclus depuis le conseil municipal précédent.

En Mairie,
Saint-Jorioz, le 10 juillet 2026

Le Maire,
Michel BEAL

